

Madame la Directrice académique,

Cette année scolaire a, une fois de plus, été particulièrement éprouvante pour les personnels. En pleine période d'inflation, le Gouvernement maintient sa politique de gel du point d'indice et d'austérité salariale. Le tassement des grilles indiciaires détruit le droit à la carrière et piétine la reconnaissance de nos qualifications.

La réalité est alarmante : depuis le 1er juin, les employeurs publics sont contraints de verser une indemnité différentielle à 862 000 agents pour éviter qu'ils ne soient payés sous le SMIC. La paupérisation s'accélère et la rémunération de la grande majorité des fonctionnaires est désormais bloquée au niveau du SMIC ou s'en rapproche dangereusement. Le choix politique est limpide : l'argent public est orienté vers les subventions aux grandes entreprises et l'économie de guerre. Pour les services publics et les salaires, c'est le zéro absolu, synonyme d'une perte sèche de pouvoir d'achat.

L'état a su trouver 36 milliards pour le ministère des armées et ce sont même 6, 7 milliards de plus que le gouvernement demande !

Dans l'Éducation nationale, les arbitrages ministériels se traduisent par une véritable saignée. Au niveau national, 1 891 postes sont supprimés dans le premier degré, auxquels s'ajoutent 1 000 postes gelés pour les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS).

Ce choix budgétaire a provoqué trop de fermetures de classes dans notre département et nous voyons que pour certaines écoles cette décision a été prise alors qu'il y aura plus d'élèves inscrits à la rentrée prochaine qu'à cette rentrée 2025 ! Est-ce que les demandes de maintien des classes vont être accordées ? Vous avez refusé qu'une instance se tienne afin de défendre les écoles qui le souhaitent fin juin.

Ce choix budgétaire du gouvernement intervient aussi alors que le terrain sature : classes surchargées, non-remplacements chroniques, et une inclusion systématique à la dérive qui laisse les personnels sans solution et en souffrance. Face à cela, l'institution répond par des réformes absurdes, une pression managériale accrue et des discours hors-sols vantant une « école de l'exigence et de la bienveillance » totalement déconnectée de la réalité.

Le SNUDI FO 49 réaffirme son opposition totale à la création des PAS et des postes de coordonnateurs PAS. Ce dispositif ne vise qu'à gérer la pénurie et à « coacher » des personnels confrontés à des situations ingérables. Son but est clair : restreindre et contourner les notifications MDPH, tout en mutualisant encore davantage des AESH maintenus dans la précarité. Au lieu de donner des moyens, le ministère crée des instances non médicales pour évaluer les besoins des élèves en situation de handicap. Le SNUDI FO 49 exige à l'inverse la création de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour tous les élèves qui en ont besoin.

Dans notre département, la pénurie de remplaçants dégrade massivement les conditions de travail des enseignants et l'accueil des élèves. Les conséquences sont intenable :

- des classes d'accueil surchargées à 30 et plus , posant des problèmes évidents de sécurité ;
- une fatigue physique et psychique accrue pour les enseignants et AESH présents, mettant leur santé en péril.

Autre raison de la dégradation des conditions de travail et même de la mise en danger des personnels, aucune mesure d'urgence n'a été prise dans ce contexte de canicule ! Aucun plan de rénovation des écoles n'est à l'œuvre !

Il est demandé aux mairies de prendre la décision de fermer ou non les écoles. Cette période de canicule qui a commencé la semaine dernière aura lieu toute la semaine encore !

Faut-il attendre des drames pour que l'Etat Employeur agisse ?

Le SNUDI **FO 49** vous a écrit pour que les autorisations d'absence soient accordées avec maintien du traitement. L'état employeur est responsable de la sécurité des personnels, enseignants et AESH notamment.

L'ordre du jour de cette CAPD porte sur les Recours liés aux modalités de temps de service.

Combien de collègues ont eu un refus à leur demande de temps partiel ? A leur demande d'allègement de service ? Combien ont demandé et combien obtenu une disponibilité ? Y a-t-il des départs en retraite progressive ? Combien ?

C'est bien parce que des postes sont supprimés, parce que des postes sont pris pour la mise en place des PAS alors que l'Assemblée nationale a voté l'arrêt de la généralisation de ces PAS, que nous en sommes arrivés à cette situation de refus d'allègement des temps de travail pourtant nécessaire pour les enseignants qui en font la demande.

Rappelons une évidence : demander un temps partiel ou une disponibilité, c'est accepter de voir ses revenus baisser ou s'annuler. Ce sont des choix contraints, des sas de décompression indispensables pour des collègues qui ont besoin de ce temps pour préserver leur santé et revenir plus sereins dans leurs classes. Vos refus administratifs provoquent des drames familiaux et une explosion des risques psychosociaux.

Aujourd'hui, les choix budgétaires de l'État poussent nos collègues à bout. Vous le constatez certainement dans le département : combien d'enseignants en viennent à poser leur démission ?

Le SNUDI **FO 49** revendique et exige :

- L'octroi de tous les temps partiels aux quotités demandées, conformément aux textes qui prévoient que c'est à l'administration de pourvoir aux compléments de service ;
- L'abandon des suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires (classes et remplacements) ; ce sont à minima 10 postes par circonscription qu'il faudrait.
- L'arrêt de la territorialisation de l'École publique, l'abrogation de la loi Rilhac et le retrait du nouveau « référentiel métier » de la direction d'école ;
- L'arrêt immédiat des évaluations d'écoles ;
- Une augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu ;
- L'abrogation du jour de carence et le maintien du salaire à 100 % en cas de congé maladie ;
- Un vrai statut de fonctionnaire et un temps plein à 24 heures pour les AESH ;
- Le retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive, l'abandon des PAS, des PIAL, l'arrêt du démantèlement des ESMS et la création des places nécessaires en structures spécialisées.

Le SNUDI **FO 49** reste et restera aux côtés des personnels et des parents d'élèves qui se mobilisent pour défendre l'École publique républicaine et faire valoir leurs légitimes revendications.

Je vous remercie de votre attention.